

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
C.C.A.S. DE BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

SEANCE DU C.C.A.S. DU 24 MARS 2025

Délibération 2025/04

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Chacé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Arnel FROGER Président sur convocation faite par lui, le 17 mars deux mille vingt-cinq.

Présents : Monsieur FROGER, Président
 Madame TOUCHARD,
 Monsieur BRIAUD, Monsieur ROULLOIS, Madame BOISGARD
 Madame FALLOUX, Madame SXAY, Madame MILLASSEAU,
 Madame VASSEUR, Monsieur VAHÉ, Madame MARTIN

Excusés : Madame BRUNET, Madame CHANTRON, Madame DEZE, Monsieur MERCK
 Madame REVERDY qui a donné pouvoir à Madame SXAY
 Madame BATYS qui a donné pouvoir à Madame TOUCHARD

En exercice : 17 Etaient Présents : 11 Excusés : 6
 Suffrage exprimé : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Geneviève MILLASSEAU

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Sur proposition de Monsieur Le Président, le CCAS décide de voter le budget primitif 2025 du CCAS au niveau du chapitre. Lecture en est donnée :

SECTION	Propositions	BP 2025
FONCTIONNEMENT		
Excédent 2024	7 111,13 €	7 111,13 €
Recettes 2025	18 479,87 €	18 479,87 €
Déficit 2024	0.00 €	0.00 €
Dépenses 2025	25 591,00 €	25 591,00 €

2025-008		
INVESTISSEMENT		
Excédent 2024	140.00 €	140.00 €
Recettes 2025	1 600,00 €	1 600,00 €
Déficit 2024	0.00 €	0.00 €
Dépenses 2025	1 740,00 €	1 740,00 €

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2025 du CCAS de Bellevigne-les-Châteaux,
 Considérant la délibération du Conseil d'Administration en date du 18 février 2025, relative à la tenue du
 débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025,
 Considérant que le budget primitif global 2025 du CCAS s'élève à **27 331.00 €**.

Le conseil d'administration :

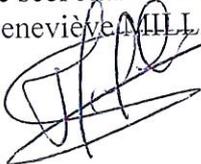
VOTE la section de **fonctionnement** du Budget Primitif 2025 communal qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **25 591,00 €**

VOTE la section **d'investissement** du Budget Primitif 2025 communal, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **1 740.00 €**

Le Budget primitif global 2025 du CCAS s'élève à **27 331.00 €**.

Le Budget primitif 2025 du CCAS est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance
 Geneviève MILLASSEAU



Pour Extrait Conforme

Le Président
 A. FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
 Et transmis en Sous-Préfecture
 Le : 25 mars 2025